FÉCÉRATION FRANÇAISE DE LÉTAT - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES



COMMISSION NATIONALE DE TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE

Le président : Jean Gilles YVER ≥ 20 RUE DE LA 87 division territoriale rennes 35000 **2** 02.99.32.06.98 Ou 06.65.23.50.27 yver.jean-gilles@neuf.fr

référence JGY/05

réunion commission PARIS RENNES LE 11/10/08

L'ordre du jour était le suivant

- Point sur le compte rendu de la réunion de Toulouse
- calendrier des compétitions des formations des stages et des déplacements internationaux
 - 3 Point sur les démarches faites avec l'Italie concernant le règlement internationale
 - 4 les cartes fédérales et les diplomes
 - questions diverses



procès verbale de notre réunion COMMISSION NATIONALE TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE SAMEDI 11 OCTOBRE 2008 SIEGE DU COMITE REGIONAL ILE DE France

(Sous réserve d'approbation

<u>Présent</u>: YVER J G LEPAGE F BELPRE Y RENARD M DESERT C DAUGE P PALVADEAU Y et CLAPIE C

Absents excusés: PEUVION DEHAENE M PREMONT M TRAMONTANA S

Début de la réunion à 10h

Compte rendu écrit par moi-même et C Clapie

Le président a invité de C Clapie responsable logistique des commission de la fédération . Il lui sera fait un

1 Rappel historique et contextuel du tir sur cible:

Pendant plusieurs années, pas de rencontres internationales (manque de reconnaissance de la discipline par la CMAS).

Depuis saison 2007-2008, des échanges avec l'Italie.

Le développement en région parfois difficile :

- Région Aquitaine : manque de créneaux piscine.
- Régions du Sud-est : peu de piscines et beaucoup de gens tirent en mer.
- L'aspect sécuritaire rend les responsables et gestionnaires de piscine frileux.

Ensuite le président reprend l'ordre du jour

2 Compte-rendu réunion de Toulouse (non validé):

- 2.1.Discussion autour du handicap : ajout dans le règlement concernant la pratique des personnes handicapées : Ajout au point 5.4 du règlement dans partie « équipement » : « matériel adapté à la personne et n'altérant pas la sécurité »
- → Attente du positionnement de la fédération sur ce point (doit-on libeller le terme « handicapé » ou peut-on l'englober dans une disposition générale en terme de sécurité ?)
- 2.2.L'Arbalète artisanale: Question et discussion autour de l'imposition d'une seule marque d'arbalète. Problème de légalité. Ambiguïté autour du monopole du monotype 3000.

- → Nécessité de communiquer par rapport à la possible utilisation de tout type de marques. (La commission juridique de la fédération n'a jamais validé une marque unique).
- → L'arbalète du commerce ne permet pas de tirer à 4 mètres : nécessaire adaptation technique du matériel.

2.3. Questions et discussions autour des sélections

- → Nécessité de fournir justificatif d'absence pour les sélectionnés qui ne pourraient être présents sur stages ou rencontres internationales. Si une personne sélectionnée ne participe pas aux stages, elle n'aura pas accès à la rencontre internationale.
- → Nécessité de connaître à l'avance le calendrier des compétitions.
- → Nécessité d'avertir les sélectionnés de l'obligation de participation au stage pour une participation à rencontre internationale.

3. Calendriers des compétitions / Stages / Rencontres Internationales

- 3.1.Est-ce que l'on poursuit Championnats de France lors des Championnats FFESSM ? « On nous impose un lieu puis...débrouillez vous ! »
- 3.2.Coupe de France : chaque Région doit organiser une manche de la Coupe de France.

 La Finale de la Coupe de France est organisée dans une région différente chaque année.
 - → Finale Coupe de France aura lieu en lle de France en juin 2009 (15 jours après Championnats de France FFESSM).

Pour qu'un tireur soit sélectionné à la Finale de la Coupe de France, il faut qu'il ait participé à deux manches dans autres région que la sienne (peut poser problème de calendrier : calendrier 2008-2009 : 5 doublons).

Une compétition monotype organisée par région.

Objections (Yves Palvadeau) concernant l'inégalité des régions par rapport aux déplacements ? Pour que le système soit équitable il faudrait que les compétiteurs participent à au moins une manche dans chaque région. Aucun compétiteur d'une autre région n'est venu participer à une manche sur la région RABA depuis 2002. Les frais de déplacements de la région RABA vers les autres régions sont élevés et sont un frein réel pour le déplacement des compétiteurs. Après consultation des compétiteurs de la région RABA, nous sommes opposés à cette mesure.

- 3.3. Calendrier formation: il manque des dates.
 - →IL NOUS FAUDRAIT: désigner une à deux personnes au sein de la Commission Nationale Tir sur Cible Subaquatique responsable de la gestion, organisation, mise à jour des formations (si possible titulaire EF2). Faire en sorte qu'il y ait également une personne responsable des formations par région.
- 3.4. Stages et Rencontres internationales Equipe de France :

- Deux stages prévus (Un au premier trimestre / un à l'automne). Stages Equipe de France comptent 8 seniors et 2 juniors.

→ Il serait bon d' envisager la mise en place d'un stage de détection des jeunes.

Cette recommandation est actée par la Commission :

Soit deux jeunes par région ou un total de 10 jeunes.

La région prendra en charge les frais de déplacement.

Ces stages peuvent également servir à la formation des cadres (temps et lieu de formation).

→ Introduire dans le règlement la pratique des 12/14 ans tir de précision) sous réserve de <u>l'approbation de la commission médicale fédérale.</u>

- Prévoir une rencontre international fin juin, début juillet (France / Italie) : à ce jour, aucune rencontre internationale prévue car attente de la proposition de modification de la règlementation internationale à CMAS.

4. Les cartes fédérales :

La commission a fourni à la fédération la liste des moniteurs initiateurs.

→ En attente depuis un an des cartes de moniteurs initiateurs (cartes payées par les moniteurs eux-mêmes : à faire entrer dans les frais d'inscription)

- → En attente également des diplômes.
- 5. <u>Collaboration France/ Italie</u> autour d'une refonte du règlement international et proposition à la CMAS par l'intermédiaire des fédérations nationales respectives :
- Discussion et travail sur la règlementation internationale lors de la dernière rencontre France
 / Italie participation aux travaux : Yoann et Stéphania TRAMONTANIA.
- Traduction Stéphania TRAMONTANIA.
- Les italiens sont prêts à soumettre leurs modifications à la CMAS.
 - → Michel RENARD va relire le règlement issus des travaux France / Italie, le corriger et proposer d'éventuelles modifications.
 - → Le règlement revu et corrigé sera soumis à Yohann et Stéphania, ainsi qu'aux Présidents de Commissions régionales qui émettront un avis par écrit à la Commission Nationale.
 - → Les enjeux sous-jacents : compétitivité internationale et maintien des licenciés dans la discipline.
 - → Le président de la Commission, Jean-Gilles YVER va présenter projet de modification du règlement international lors du Comité Directeur FFESSM le 18/10/2008

6. Questions diverses:

6.1. Banderoles publicitaires

- Les grandes : 1 par région

- Les petites : 4 par région

Le sponsor officiel de la commission Tir sur cible subaquatique (« Le Vieux Campeur ») a fourni 5000 cibles d'une valeur de 1 euro par cible.

6.2. Baptêmes et certificats de baptêmes

Les diplômes fédéraux auraient dû être harmonisés avec ceux des autres activités : rien à ce jour.

6.3. Entraineur Fédéral 1:

Sur l'ensemble des candidats à l'EF1, ceux de Bretagne et Ile de France ont rendu leur dossier, manquent ceux des candidats Normandie et RABA.

RABA avaient envoyé leurs dossiers dans les temps à F.Chauvel par mail, et renvoyés par mail en date du 12 Juin 2008 par Patrick Audu à François

6.4. Formation secourisme:

Un référent RIFAT en Ile de France (Sébastien : moniteur secourisme) qui pourrait être référent national secourisme pour le Tir sur cible subaquatique.

6.5.Les remboursements de frais de déplacement des élus : comment ça se passe ?le président demandera à la chargée des finances d expliquer les règles édictées par le siége fédérale

6 6 Interrogation de Y Palvadeau

Étant donné d'une part que les compétiteurs s'entraînent toute l'année matériel 'artisanale' et rèalement 'France', qu'ils sont généralement sélectionnés pour une année en fin de saison, et que les rencontres internationales part avec du matériel différent et un règlement différent, les compétiteurs sélectionnés en Équipe de France doivent-ils investir de leur côté dans un autre type de matériel (arbalètes et cibles) pour s'entrainer être compétitifs lors des rencontres internationales, ou alors est-ce que la Commission Nationale fera le nécessaire ?

(En fin de réunion est soumise à la commission la mise en œuvre d'épreuves de longue distance et d'épreuves avec matériel unique et identique pour tous pour une équité entre participants.) écrit de C Clapie

Fin de réunion à 17heure

Le président

Jean Gilles YVER